

La Commission

Département des Services Administratifs
et Financiers


**APPEL D'OFFRES OUVERT
N°004/2026/AO/COM/UEMOA**

Date de Publication de l'avis : Mardi 10 février 2026

1. Le présent appel d'offres ouvert a pour objet l'acquisition, l'installation et la mise en service d'équipements réseaux et de licences au profit de la Commission de l'UEMOA
2. La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leur offre sous pli fermé pour l'appel d'offres en vue de **l'acquisition, l'installation et la mise en service d'équipements réseaux et de licences au profit de la Commission de l'UEMOA**.
3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les entreprises spécialisées dans le domaine et ayant les capacités techniques requises pour l'acquisition et l'installation et la mise en service d'équipements réseaux et de licences.
4. **Le délai d'exécution du marché est de quatre-vingt-dix (90) jours.**
5. Les soumissionnaires joindront à leur offre les pièces administratives suivantes :
 - un document attestant que le soumissionnaire ne se trouve dans aucune des situations suivantes : faillite, suspension de paiement et établi conformément à la législation ou à la pratique nationale du pays de la société datant de moins de trois mois ;
 - une attestation originale justifiant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis du fisc jusqu'au dernier terme échu à la date de dépôt des offres ;
 - une attestation originale de la Sécurité Sociale prouvant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis de la législation du travail jusqu'au dernier trimestre échu à la date de dépôt des offres ;
 - une attestation d'inscription au registre du commerce conformément à la législation ou à la pratique nationale du soumissionnaire.
6. Les entreprises intéressées par le présent avis pourront acquérir le dossier d'appel d'offres à **la Direction du Secrétariat de la Commission, de la Documentation et des Archives (DSCAD) De la Commission de l'UEMOA, 380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO, à Ouagadougou**, contre paiement en espèces d'une somme non remboursable de **vingt mille (20 000) Francs CFA.**

Les offres, rédigées en langue française, devront parvenir à **Monsieur le Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), 380 Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO, 01 B.P. 543 - OUAGADOUGOU 01, Burkina Faso, au plus tard le jeudi 12 mars 2026 à 9 h 30, heure locale**, accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de six cent mille (600 000) FCFA.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que les offres parvenues après l'expiration de ce délai ne sont pas recevables.

7. L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, au siège de la Commission, à Ouagadougou, le même jour à partir de 10 H 00 mn, en présence des représentants des soumissionnaires porteurs de mandats ; ceux qui ne seront pas munis de mandats ne seront pas acceptés à la séance d'ouverture.
8. La validité des offres devra être de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres. Pendant cette période, aucun changement de prix ne sera autorisé.
9. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Commission de l'UEMOA, à l'adresse ci-dessous :

**La Commission de l'UEMOA, 380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO
01 BP 543 - OUAGADOUGOU 01 (Burkina Faso)
Département des Services Administratifs et Financiers**

Personnes à contacter :

- **M. Maguette SY- Email : msy@uemoa.int Tél. : 25 32 86 73/ poste 86 94**
- **Monsieur Thierry Marc OUEDRAOGO- Tél.: +226 25 32 88 35/25 42 51 99
Email : tmouedraogo@uemoa.int**

10. La Commission de l'UEMOA se réserve le droit d'apporter toutes modifications au présent appel d'offres ou de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

NB : Une visite des Sites situés à Ouagadougou est obligatoire et aura lieu le jeudi 26 février 2026 à 10 heures. Une attestation de visite de site sera délivrée après la visite. Les soumissionnaires devront la joindre aux pièces du dossier de l'offre.

Pour le Commissaire chargé du Département
des Services Administratifs
et Financiers, et par délégation
Le Directeur de Cabinet,



Page 2 sur 2